



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 30 septembre 2020

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU 30 SEPTEMBRE 2020

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) s'est réunie le mercredi 30 septembre 2020 à la préfecture du Cher.

Lors de cette réunion, deux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale suivante ont été examinées :

1) Extension du magasin LA FOIR'FOUILLE, sis 854 route d'Orléans à SAINT-DOULCHARD (18230).

Déposée par : SARL THOMAS BOURGES, sise 16 rue des Jonquilles à SAINT-VICTOR (03410).

Surface de vente demandée : 218 m².

La CDAC a émis un **AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation par :

- 9 avis favorables
- 2 avis défavorables

2) Extension d'un ensemble commercial par l'extension du magasin INTERMARCHÉ (+939,7 m²), de la cordonnerie (+43,49 m²) et l'extension et le transfert du drive, sis 84 avenue du Général de Gaulle à SAINT-AMAND-MONTROND (18200).

Déposée par : SARL LA FONCIÈRE SAINT-AMANDOISE, sise 9 route de Bourges à SAINT-AMAND-MONTROND (18200).

Surface de vente demandée : 983,19 m².

La CDAC a émis un **AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation par :

- 10 avis favorables
- 2 avis défavorables
- 1 abstention

Contact presse :
Secrétariat Général
Direction de la Citoyenneté
Secrétariat de la CDAC

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX